



CC de la Haute Sèvre (Siren : 247900756)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	La Mothe-Saint-Héray
Arrondissement	Niort
Département	Deux-Sèvres
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	27/12/1996
Date d'effet	27/12/1996

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Alain DELAGE

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie de La MOTHE-ST-HERAY
Numéro et libellé dans la voie	2, Place Clémenceau NR
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	79800 La MOTHE-ST-HERAY
Téléphone	05 49 05 06 05
Fax	05 49 05 17 43
Courriel	cdc.haute-sevre@wanadoo.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle sans fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	3 158
Densité moyenne	40,16

Périmètre

Nombre total de communes membres : 5

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
79	Avon (217900232)	79
79	Exoudun (217901156)	608
79	La Couarde (217900984)	273
79	La Mothe-Saint-Héray (217901842)	1 845
79	Salles (217903038)	353

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 17

Compétences exercées par le groupement
<p>Production, distribution d'énergie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hydraulique - Mise en valeur, entretien et aménagement des cours d'eau et rivières
<p>Environnement et cadre de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assainissement collectif <p><i>La communauté de communes est compétente pour participer à toute action inhérente à l'assainissement dans le cadre des lois et règlements en vigueur, sur l'ensemble du territoire des communes membres et plus particulièrement :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - la réalisation des études - la construction des réseaux et installations, - la collecte et le traitement des eaux usées domestiques, - l'exploitation et la gestion du service d'assainissement collectif - l'élimination des boues et des produits de curage des réseaux. Sont d'intérêt communautaire les stations de La Mothe St-Héray (Chabonais, La Villedé), Exoudun, Salles, ainsi que leurs réseaux (gravitaires et de refoulement) et les postes de relèvement recevant les effluents. Toute nouvelle installation (station, réseau...) est d'intérêt communautaire. <ul style="list-style-type: none"> - Assainissement non collectif <p><i>Contrôle technique de la conception et de l'implantation, de la bonne exécution des installations d'assainissement autonome, contrôle périodique du bon fonctionnement et de l'entretien des dispositifs</i></p> <p><i>La communauté de communes est compétente pour assurer le contrôle technique du service public d'assainissement non collectif, pour les installations neuves et réhabilitées :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> le contrôle technique comprend la vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages d'assainissement non collectif. La communauté de communes est compétente pour assurer le contrôle technique du service public d'assainissement non collectif, pour les installations existantes : - vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages d'assainissement non collectif, - vérification périodique de leur bon fonctionnement qui porte au moins sur les points suivants : - vérification du bon état des ouvrages, leur ventilation et leur accessibilité, - vérification du bon écoulement des effluents jusqu'au dispositif d'épuration, - vérification de l'accumulation normale des boues à l'intérieur de la fosse - vérification de la qualité du rejet, en cas de rejet dans le milieu hydraulique superficiel - vérification du bon entretien des installations et notamment : - vérification de la réalisation périodique des vidanges - vérification, le cas échéant, de l'entretien des dispositifs de dégraissage - entretien des dispositifs d'assainissement non collectif et traitement des matières de vidange issues de ces installations (par délégation)

- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Autres actions environnementales <i>Entretien des sentiers de randonnées, plantation de haies, reboisement.</i>
Sanitaires et social
- Action sociale <i>- Actions d'insertion et de formation. - Actions concourant au maintien à domicile des personnes âgées.</i>
Développement et aménagement économique
- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique <i>Aménagement et gestion des terrains libres de la zone d'activités de la Grande Plaine à la Mothe Saint Héray sur décision du conseil communautaire en accord avec la commune concernée (travaux et interventions économiques). Le transfert fera l'objet d'une convention.</i>
- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...) <i>Interventions économiques en vue de favoriser le maintien ou l'implantation d'activités, de commerces ou de services lorsque le projet sera considéré comme d'intérêt communautaire par délibérations concordantes du conseil communautaire et du conseil municipal.</i>
Développement et aménagement social et culturel
- Activités péri-scolaires <i>* centre aéré * transport des enfants aux installations sportives et de loisirs</i>
- Activités culturelles ou socioculturelles <i>-Actions culturelles, touristiques, pédagogiques, sportives : fête du pain</i>
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Etudes et programmation <i>Elaboration d'une charte intercommunale de développement et d'aménagement de l'espace.</i>
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie <i>Travaux de voirie (entretien et gros travaux) sur les voies d'intérêt communautaire dont la liste figure en annexe aux statuts.</i>
Développement touristique
- Tourisme <i>Elaboration et mise en oeuvre d'une politique communautaire de développement touristique, visant à la mise en valeur du patrimoine bâti et naturel, et comportant la gestion d'équipements touristiques transférés à la communauté de communes ou créés par elle.</i>
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat <i>Définition d'un programme local d'habitat visant à améliorer et à diversifier l'offre de logements sur le territoire de la communauté: acquisition, réhabilitation, constructions neuves, en location ou en accession.</i>
Autres
- Autres <i>Protection incendie création d'une ZDE</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
------	-----------------------	-------------	------------

79	SYndicat mixte pour la Restauration de la vallée du Lambon (200023117)	SM fermé	68 502
79	Syndicat Mixte du Pays du HAUT VAL DE SEVRE (257902411)	SM ouvert	33 884
79	Syndicat Mixte à la Carte du HAUT VAL DE SEVRE ET SUD GATINE (257902353)	SM fermé	35 083

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2013 - millésimée 2010)